

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE - ARRONDISSEMENT DE MACON

CANTON DE TRAMAYES

COMMUNE DE TRAMAYES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 MARS 2014.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Étaient présents: Michel MAYA, Blandine BAUDIN, Lucien ROUX, Gérard DESRAYAUD, Maurice DESROCHES, Anne-Laure BOURSIER-MOUGENOT, Daniel GERBIER, Sylvie JACQUET, Denis TOUCHARD, Amélie AUCAGNE, Roselyne PINHEIRO, Fabien CHEVALIER, Jean Noël FEÏT, Hervé DROIN.

Absents excusés:

Absents:

Secrétaire: Blandine BAUDIN

Membres en exercice : 14/ présents ou représentés : 14 votants: 14

Convocation du 10/03/2014 - Publication du 18/03/2014

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2014 est adopté à l'unanimité

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2014:

Année	2014
Maires S&L	447
C.A.U.E.	200
Secrétaires Mairies	30
Projet collègue	150
Foyer socio éducatif collègue	100
S.P.A.	1000
Ecole de musique de Matour	750
Enfants de la Mère Boitier	1000
A.D.I.L.	189
Foire d'Antan	1000
Croix Rouge Tramayes	150
Bleuets de France	50
Route des Vins	400
Coopérative scolaire (voyage)	1500
CDLP	200
AMORCE	515
Don du sang	500
TOTAL ANNUUEL	8181

Comptes administratifs 2013

Les comptes administratifs ont été adoptés à l'unanimité.

Budget Principal

	Budget	Avec DBM	Réalisé	Solde annuel	
Dép. de Fonc.	853 092,96	858 092,96	656 986,59		
Rec. de Fonc.	853 092,96	858 092,96	869 343,71	212 357,12	
Dép. d'Invest.	607 844,34	607 844,34	215 700,64		
Rec. d'Inves	607 844,34	607 844,34	102 140,38	-113 560,26	98 796,86

Budget Assainissement

	Budget	Avec DBM	Réalisé	Solde annuel	
Dép. de Fonc.	135 471,14	135 471,14	41 384,55		
Rec. de Fonc.	135 471,14	135 471,14	110 277,09	68 892,54	
Dép. d'Invest.	132 696,66	132 696,66	16 342,48		
Rec. d'Inves	132 696,66	132 696,66	92 220,67	75 878,19	144 770,73

Budget Atelier Relais

	Budget	Avec DBM	Réalisé	Solde annuel	
Dép. de Fonc.	22 293,54	22 293,54	271 991,51		
Rec. de Fonc.	22 293,54	22 293,54	294 964,74	22 973,23	
Dép. d'Invest.	27 221,38	27 221,38	298 332,93		
Rec. d'Inves	27 221,38	27 221,38	285 922,47	-12 410,46	10 562,77

Budget Chaufferie HT

	Budget	Avec DBM	Réalisé	Solde annuel	
Dép. de Fonc.	171 196,37	171 196,37	138 640,03		
Rec. de Fonc.	171 196,37	171 196,37	151 170,57	12 530,54	
Dép. d'Invest.	233 182,25	234 682,25	206 722,00		
Rec. d'Inves	233 182,25	234 682,25	174 486,61	-32 235,39	-19 704,85

Budget Total

	Budget	Avec DBM	Réalisé	Solde annuel	
Dép. de Fonc.	1 182 054,01	1 187 054,01	1 109 002,68		
Rec. de Fonc.	1 182 054,01	1 187 054,01	1 425 756,11	316 753,43	
Dép. d'Invest.	1 000 944,63	1 002 444,63	737 098,05		
Rec. d'Inves	1 000 944,63	1 002 444,63	654 770,13	-82 327,92	234 425,51

2013 est la dernière année concernant l'atelier relais, Monsieur et Madame JANVIER étant devenu propriétaires du garage situé sur la zone artisanale. Les tableaux ci-après résument les comptes administratifs 2013. Le déficit constaté sur le budget de la chaufferie est lié au fait qu'une subvention des travaux d'extension n'a pas été versée en 2013, mais elle a été perçue en 2014.

Budgets 2014

Pour le budget assainissement, le point important à signaler est un engagement de travaux à hauteur de 374 000 € TTC. Ce sont les travaux de mise en séparatif du réseau dans le quartier de l'église et la rue neuve. Financièrement, ces travaux sont couverts par le report des années antérieures, l'attribution de subventions de la part du Conseil Général de Saône et Loire et de l'Agence de l'Eau et un emprunt. Pour le secteur du quartier de l'église, les travaux doivent débuter vers la mi-avril.

Au niveau du budget chaufferie, il est programmé 129 000 € de travaux pour l'extension de réseau pour la première phase de l'éco-quartier. Le financement est assuré par des subventions, une dotation de l'aménageur SEMCODA et un emprunt de 25 000 €.

Dans le cadre du budget communal, on peut noter une estimation de dépense de l'ordre de 20 000 € pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. En investissement une dépense de 326 800 € est prévue pour l'aménagement de l'éco quartier, travaux comprenant en outre l'aménagement du terrain multisport. Cette dépense est couverte par l'attribution de subventions de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Saône et Loire et du Pays Sud Bourgogne pour un total de 198 000€. Le solde de financement est apporté par une partie des ventes de terrains à la SEMCODA pour l'éco quartier et à la communauté de communes du Mâconnais Charolais pour l'extension de la zone artisanale. L'état des comptes permet de provisionner 140 000 € en vue de la réalisation future d'un regroupement scolaire.

L'équilibre budgétaire est obtenu sans modification des taux d'imposition communaux.

SM SPANC du Clunisois – adhésion de la commune de CHIDDES / modification du périmètre.

Le Maire indique:

- que le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 21 février 2014, d'accepter la demande de la commune de CHIDDES d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'adhésion de la commune de CHIDDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'accepter ses propositions
- demande à Monsieur le Préfet de Saône et Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant

Modification des statuts du SIVU

Le Maire indique:

- que le Conseil Syndical du Syndicat Mixte SIVU ENFANCE JEUNESSE DE LA HAUTE GROSNE a décidé, par délibération du 28 janvier 2014, d'accepter la demande de la commune de VEROSVRES d'adhérer au Syndicat Mixte du SIVU ENFANCE ET JEUNESSE DE LA HAUTE GROSNE, et donc de modifier son périmètre en conséquence.
- Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SIVU ENFANCE ET JEUNESSE DE LA HAUTE GROSNE, du fait de l'adhésion de la commune de VEROSVRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- d'accepter ses propositions
- demande à Monsieur le Préfet de Saône et Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant

Location d'un logement, Résidence de Vannas, 5 chemin de Vannas à Madame Sonia BAGADY

Le Conseil Municipal,

VU la vacance du logement T5 n° 1, situé résidence de VANNAS, 5 chemin de VANNAS à TRAMAYES

Vu la demande déposée par Madame Sonia BAGADY

Après en avoir délibéré, décide:

- D'attribuer au 1er avril 2014 le logement T5 n°1, sis, résidence de Vannas, 5 chemin de VANNAS à TRAMAYES, pour un loyer mensuel de 540 € sans les charges à Madame Sonia BAGADY
- Le bail prendra effet le 01 avril 2014.
- Le montant du loyer sera payable d'avance , une caution de 540 € sera payable avec le premier loyer.
- Le Bail est consenti pour une durée de trois ans reconductible par tacite reconduction.
- Le montant du loyer sera révisé tous les ans , en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) .
- D'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir.

Modification d'un bail précaire

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail précaire lie la commune de TRAMAYES à Madame Elisabeth BRIDAY concernant les parcelles AH 35 , AH 51 et AH 279.

Hors, l'implantation d'un équipement multisports est prévu sur les parcelles AH 35 , AH 51 et la construction de la première phase de l'éco quartier par la SEMCODA est prévue sur une partie (environ 3500 m2) de la parcelle AH 279.

Concernant les parcelles AH 35 et AH 51, le Maire propose que la commune pose une clôture électrique pendant la durée des travaux et réalise une clôture définitive à la fin des travaux. Les

travaux si accord débuteront très rapidement.

Concernant la partie de la parcelle AH 279, le Maire propose que la commune pose une clôture électrique pendant la durée des travaux, et de laisser faire les foins avant le commencement des travaux

A titre de compensation financière, le Maire propose de réduire pour l'année en cours le montant du bail au prorata des surfaces qui resteront au 11 novembre de l'année en cours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'accepter les propositions du Maire

Marchés d'été

L'Union Commerciale et Artisanale souhaite remettre en activité les marchés d'été du dimanche matin sur la place de la Poste. Le Conseil Municipal donne son accord et, afin d'encourager cette reprise, décide de pratiquer la gratuité des emplacements pour cette année.

Questions diverses

L'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne vient d'attribuer trois étoiles à la commune de Tramayes pour sa gestion de l'éclairage public. Afin de valoriser cette distinction, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de 5 panneaux qui seront placés à chaque entrée du bourg.